

NOTE SYNTHETIQUE

LES JEUNES ADULTES BENEFICIAINT DE L'AMENDEMENT CRETON EN PACA



Cette note synthétique a été réalisée grâce à la collaboration des MDPH de la région PACA, à la demande de l'ARS PACA. Le CREAI les remercie sincèrement de leur appui.

Cette note a été rédigée en 2019 par S. Bourgarel, chargée d'études au CREAI PACA et Corse.

Table des matières

Contexte et objectif	4
Résultats	5
566 jeunes adultes bénéficient de l'amendement Creton en PACA.....	5
Les jeunes adultes ont en moyenne 22 ans, mais 37 ont 26 ans et plus.....	5
79% des jeunes « Creton » sont en IME, et 16% en EEAP	7
156 jeunes « Creton » en attente d'un foyer de vie et 108 d'une MAS.....	7
361 jeunes adultes sous amendement Creton sont en IME.....	9
En conclusion : 566 places pourraient être libérées	10

Contexte et objectif

L'amendement Creton est un dispositif législatif permettant le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements d'éducation spéciale (IME, EEAP, etc.) dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes.

La CDAPH se prononce sur l'orientation de ces jeunes vers un type d'établissement pour adultes, tout en les maintenant, par manque de places disponibles, dans l'établissement d'éducation spéciale dans lequel ils étaient accueillis avant l'âge de 20 ans.

La transformation de l'offre médico-sociale, souhaitée par le Premier ministre, devrait permettre de diminuer le nombre des personnes bénéficiant de l'amendement Creton de 20% par an, sur la durée du PRS. Il est donc indispensable de réaliser un état des lieux pour évaluer la situation de départ.

A la demande de l'ARS PACA, le CREAL a sollicité en juillet les six MDPH de la région, pour qu'elles transmettent les renseignements suivants, pour chaque adulte bénéficiant de l'amendement Creton au 30 juin 2019 :

- Age de la personne
- Catégorie d'établissement ou service médico-social pour enfant où le jeune adulte est maintenu grâce à l'amendement « Creton »
- Catégorie d'établissement ou service médico-social pour adulte vers lequel il a été orienté par la CDAPH.

Résultats

566 jeunes adultes bénéficient de l'amendement Creton en PACA

Sur les six MDPH sollicitées, cinq ont pu renseigner l'ensemble des informations demandées pour la période de juillet 2019¹. Seule la MDPH des Alpes Maritimes n'a fourni qu'un chiffre global de personnes bénéficiant de l'amendement Creton à fin décembre 2018.

Tableau 1 : combien de jeunes sous amendement Creton à mi 2019* dans les départements de PACA ?

Département	Effectif sous amendement « Creton »	Part des « Creton » dans les établissements enfant
Alpes Haute-Provence	8	4,9%
Hautes-Alpes	15	6,5%
Bouches-du-Rhône	282	10,3%
Var	96	8,0%
Vaucluse	57	8,8%
Alpes-Maritimes	108	8,4%
Ensemble	566	9%

Source : enquête CREAI 2019 auprès des MDPH

*sauf pour les Alpes maritimes et Var: fin 2018

Notre recensement évalue à 566 l'effectif de jeunes adultes bénéficiant actuellement de l'amendement Creton dans la région (Tableau 1).

Si les établissements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence semblent peu impactés (en pourcentage) par la présence de « Creton » dans le secteur enfant, le département des Bouches du Rhône est particulièrement concerné (Tableau 1) : 10% de l'effectif global des établissements est composé de jeunes sous amendement Creton. Dans le Var, le Vaucluse et les Alpes Maritimes, ce pourcentage est centré autour de 8%.

Les jeunes adultes ont en moyenne 22 ans, mais 37 ont 26 ans et plus

Tableau 2 : Age moyen (décimal) des jeunes sous amendement Creton en PACA (hors Alpes Maritimes)

Département	EEAP	IEM	IES	IME	ITEP	Total général
Alpes Haute-Provence	23,0	21,0		20,5		21,5
Hautes-Alpes	24,0			20,7		22,5
Bouches-du-Rhône	22,8	20,0	22,4	21,5		21,7
Var	25,5		22,5	21,6	20,0	22,2
Vaucluse	21,0	24,0	22,5	20,8		21,0
Ensemble	23,4	22,3	22,4	21,4	20,0	21,8

Source : enquête CREAI 2019 auprès des MDPH ; FINESS décembre 2018

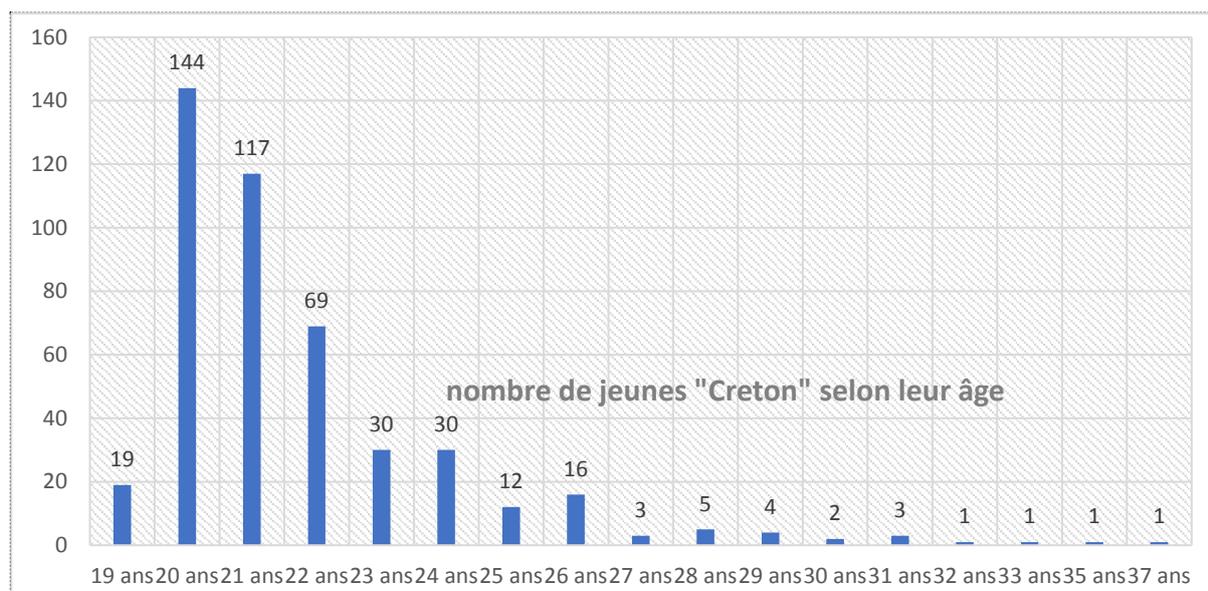
¹ La MDPH a fourni des données détaillées au 31/12/2018

Les jeunes adultes d'EEAP affichent l'âge moyen le plus élevé, à 23 ans et demi, quand la moyenne tous établissements atteint presque 22 ans.

Parmi les 458 jeunes décrits, 19 n'avaient pas encore 20 ans au moment de l'enquête (Figure 1), mais sont décomptés par anticipation (12 dans les Bouches du Rhône et 7 dans le Var). Ils sont inclus dans les analyses qui suivent.

On compte aussi 37 personnes de 26 ans et plus (dont 9 de 30 ans ou plus, la plus âgée atteignant 37 ans).

Figure 1 : âge des jeunes sous aménagement Creton en PACA mi-2019 (et hors Alpes-Maritimes)



Source : enquête CREAL 2019 auprès des MDPH

Tableau 3 : Par quels établissements sont accompagnés les 26 ans et plus « Creton » ?

Établissement d'accueil	Effectif 26 ans et plus
EEAP	20
IEM	1
IME	16
Total	37

Source : enquête CREAL 2019 auprès des MDPH

Sur les 37 adultes de 26 ans et plus, les EEAP en accueillent 20, quand 16 autres sont encore en IME.

79% des jeunes « Creton » sont en IME, et 16% en EEAP

Tableau 4 : Où sont accueillis les jeunes sous amendement Creton (hors Alpes-Maritimes) ?

Département	EEAP	IEM	IES	IME	ITEP	Total
Alpes Haute-Provence	3	1		4		8
Hautes-Alpes	8			7		15
Bouches-du-Rhône	48	1	11	222		282
Var	15		2	78	1	96
Vaucluse	1	2	4	50		57
Total	75	4	17	361	1	458
%	16,4	0,9	3,7	78,8	0,2	100

Source : enquête CREAL 2019 auprès des MDPH

Presque 80% des jeunes sous amendement Creton sont accompagnés par un IME, alors qu'ils ne regroupent que 66% des places (Tableau 2). Cela représente un effectif important, de 361 jeunes. Les Bouches-du-Rhône et le Var semblent les départements les plus concernés (faute d'information sur la situation dans les Alpes-Maritimes).

Les EEAP, qui accompagnent 16% des jeunes bénéficiant de l'amendement Creton, ne rassemblent pourtant que 9% des places de la région. A nouveau, le Var et les Bouches-du-Rhône affichent des effectifs importants.

156 jeunes « Creton » en attente d'un foyer de vie et 108 d'une MAS

Tableau 5 : vers quel type d'établissement sont orientés les jeunes sous amendement Creton (hors Alpes-Maritimes)?

Département	ESAT	ESAT + FH	FAM	FH	F. Vie	MAS	non précisé	Total
Alpes Haute-Provence		4			1	2	1	8
Hautes-Alpes	1		1		5	8		15
Bouches-du-Rhône	30	39	47		104	62		282
Var	31		10		28	27		96
Vaucluse	5		5	20	18	9		57
Total	67	43	63	20	156	108	1	458
%	14,6%	9,4%	13,8%	4,4%	34,1%	23,6%	0,2%	100%

Source : enquête CREAL 2019 auprès des MDPH

Le Tableau 5 montre que les établissements les plus sollicités pour les jeunes « Creton » sont les foyers de vie (156 jeunes) puis les ESAT (110 jeunes, avec ou sans places en foyer d'hébergement) et les MAS (108 jeunes adultes). Une place en FAM est notifiée pour 63 jeunes.

Le département des Bouches-du-Rhône affiche un besoin important en places de foyer de vie (104) mais aussi en places de MAS (62) et de FAM (47).

Dans le Var, l'effectif le plus important est en attente de 31 places en ESAT, quand 20 jeunes adultes attendent dans le Vaucluse une place en foyer d'hébergement.

Tableau 6 : origine et orientation des jeunes « Creton » en PACA (hors Alpes-Maritimes)

	établissement d'accueil					Total
	EEAP	IEM	IES	IME	ITEP	
ESAT		1	3	62	1	67
ESAT + FH			2	41		43
FAM	3	1	3	56		63
FH				20		20
Foyer de Vie	1	1	4	150		156
MAS	70	1	5	32		108
Pas encore notifiée	1					1
Total	75	4	17	361	1	458

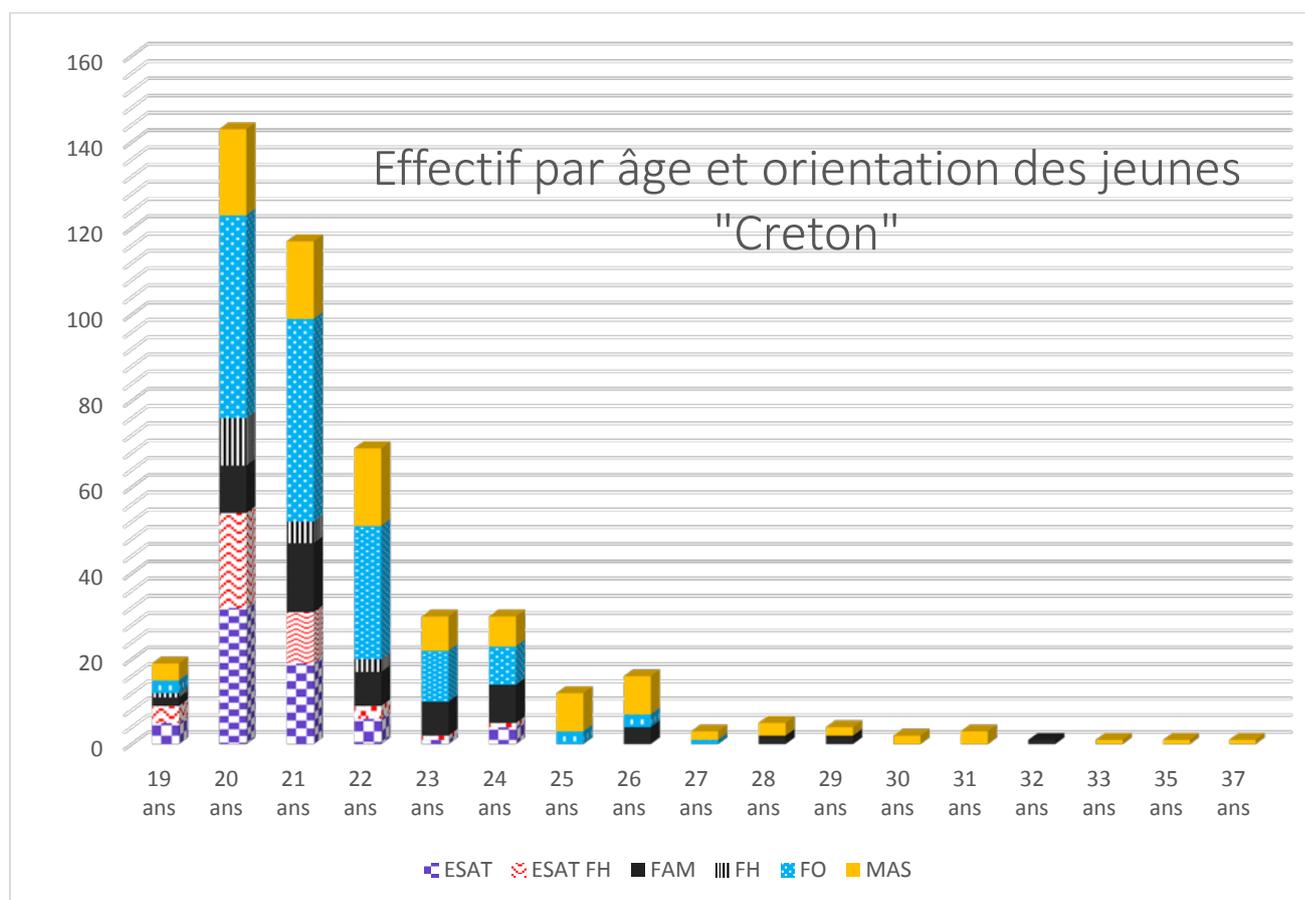
Source : enquête CREAI 2019 auprès des MDPH

70 des 75 jeunes Creton en EEAP attendent une place en MAS (Tableau 6). Ils représentent plus de la moitié des jeunes « Creton » en attente d'une MAS, le solde provenant essentiellement des IME.

Sur les 156 jeunes adultes « Creton » en attente d'une place de foyer de vie, 150 jeunes sont accueillis en IME.

Pour les déficients sensoriels, les situations sont variables, et donnent lieu à diverses orientations, de même que pour les jeunes d'IEM.

Figure 2 : Effectif des « Creton » selon leur âge et leur orientation



Source : enquête CREAI 2019 auprès des MDPH

Si les foyers de vie sont très demandés, les personnes semblent trouver des places dès les trois premières années d'attente.

Par contre, les MAS restent pour certains attendus longtemps : cette orientation rassemble les adultes Creton les plus âgés.

Tableau 7 : d'où viennent et où sont orientés les 26 ans et plus (hors Alpes-Maritimes) ?

En attente de :	Etablissement d'accueil			Total par établissement attendu
	EEAP	IEM	IME	
FAM	1	1	7	9
FO			4	4
MAS	19		5	24
Total par établissement d'accueil	20	1	16	37

Source : enquête CREAL 2019 auprès des MDPH

Les places les plus difficiles à intégrer semblent être celles de MAS (Tableau 7), puisque l'on repère 19 jeunes, issus d'EEAP qui, à plus de 25 ans, attendent encore leur intégration.

361 jeunes adultes sous aménagement Creton sont en IME

Si on s'intéresse en particulier aux jeunes en IME, vers où sont-ils orientés (Tableau 8) ?

Tableau 8 : Vers où sont orientés les jeunes « Creton » en IME en PACA (hors Alpes-Maritimes) ?

Département	ESAT	ESAT + FH	FAM	FH	F Vie	MAS	Total
Alpes Haute-Provence		4					4
Hautes-Alpes	1		1		5		7
Bouches-du-Rhône	28	37	42		100	15	222
Var	30		10		27	11	78
Vaucluse	3		3	20	18	6	50
Total	62	41	56	20	150	32	361
%	17,2	11,4	15,5	5,5	41,6	8,9	100,0

Source : enquête CREAL 2019 auprès des MDPH

Plus de 40% d'entre eux attendent une place en foyer de vie, et presque 30% une place en ESAT (avec ou sans foyer d'hébergement).

15% sont orientés vers un FAM, et 9% vers une MAS.

L'attente pour un foyer d'hébergement semble être une problématique propre au Vaucluse.

En conclusion : 566 places pourraient être libérées

566 places pourraient être libérées dans le secteur enfant, si les orientations notifiées par les MDPH de la région étaient effectives.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône prévoit dans son schéma la création de plus de 300 places de foyer de vie, pour y intégrer en priorité la centaine de jeunes sous aménagement Creton. L'habitat inclusif paraît aussi une voie pour l'accueil de ces jeunes adultes, qui pour beaucoup, ont déjà bénéficié d'une insertion dans le monde ordinaire. L'ARS y finance la fonction d'animation pour la mise en œuvre du projet de vie sociale partagé.

Les ESAT sont le second type d'établissement le plus demandé, principalement par de jeunes adultes d'IME. Cependant, l'intégration en ESAT est moins lente qu'en MAS : on ne trouve pas de jeunes en attente après 24 ans.

Les MAS semblent les plus complexes à intégrer : les plus âgés des « Creton » attendent d'y être admis. Ce sont souvent les cas les plus lourds accueillis en EEAP et IME.



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*